

Modalités d'inscription

2024-2025

Documents à nous rendre



- Bulletin d'inscription complété
- Règlement des cours (voir tableau) et des frais d'inscriptions de 18€ (offerts à tout nouvel adhérent) en :
 - Un ou plusieurs chèques (Échelonnement sur 2 à 10 mois possible), mettre le nom de l'adhérent derrière, chèque encaissé au début du mois, à l'ordre d'Académie de danse Séverac
 - Espèces
 - Chèques vacances ou sport
 - Prélèvement automatique (demander à Céline le formulaire pour l'autorisation de prélèvements) – Attention en cas de rejet pour solde insuffisant ou d'interruption sans avertissement préalable, 15€ de frais vous seront facturés.
 - Pass-Culture (15 à 18 ans)
- Modalités médicales :
 - Majeur : Certificat médical (de non-contre-indication à la pratique de la danse, de moins d'un an) pour une nouvelle inscription ou attestation sur l'honneur (Si réponses négatives au questionnaire de santé) pour un renouvellement.
 - Mineur : Attestation sur l'honneur (Si réponses négatives au questionnaire de santé) pour une inscription ou un renouvellement.
 - **Majeur-mineur : Si réponse(s) positive(s)** au questionnaire de santé, obligation de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la danse, de moins d'un an.
- Copie de l'Attestation d'assurance « individuelle accident » ou « extra-scolaire »
- **Bien enregistrer notre courriel contact@academieseverac.fr dans vos carnets d'adresses pour que nos messages ne finissent pas dans vos spams.**

Dossier complet à rendre à Céline

Ou à envoyer : Académie SEVERAC 4 bis rue saint Nicolas 03100 MONTLUCON

Ou à envoyer : contact@academieseverac.fr

Tel port : 06.61.30.80.82

Bulletin d'inscription 2024-2025

Écrire en majuscule SVP

	NOM	PRÉNOM	TÉLÉPHONE	E-MAIL (obligatoire)
Élève				
Responsable				
Responsable				

Élève né(e) le :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Je soussigné(e) (nom, prénom des responsables ou du danseur majeur) :

...../

Atteste :

- Avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école et en accepter toutes les conditions sans restriction.
- Inscrire mon enfant ou m'inscrire pour heures par semaine pour l'année scolaire 2024-2025 et régler les cours en fois (Voir tableau).
- Participer aux cours (jours et heures ou nom du cours) :

.....
.....
.....

• Cochez une case :

- Sur l'honneur avoir coché « Non » à toutes les questions figurant sur le questionnaire de santé lors de la demande d'inscription (mineur) ou de renouvellement d'inscription (mineur-majeur) pour la saison 2024/2025.
- Fournir un certificat médical pour l'inscription d'un adhérent majeur ou si un ou plusieurs « Oui » ont été cochés sur le questionnaire de santé.

Mon enfant participera* ou ne participera pas* au gala (*Rayer la mention inutile). En cas de changement, prévenir Céline rapidement.

Je demande une facture.

Fait à, le

Signature du responsable



Comment nous avez-vous connu (Cochez une case) ?

Internet Bouche à oreille

Questionnaire de santé pour mineur

Pratiquer la danse : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.



Tu es ? Une fille Un garçon Quel âge as-tu ?

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré (e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		

Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)	OUI	NON
Te sens-tu très fatigué (e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		

Aujourd'hui	OUI	NON
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		

Questions à faire remplir par tes parents	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et te délivre un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la danse. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

Questionnaire à conserver par l'adhérent.

Questionnaire de santé pour majeur



Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre adhésion.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON.

DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Avez-vous arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A CE JOUR :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité de l'adhérent.

• Notifications :

Si vous avez répondu « NON » à toutes les questions : Pas de certificat médical à fournir. Cependant, il faudra remplir l'attestation sur l'honneur mentionnant que vous n'avez aucune contre-indication à la pratique de la danse sur le bulletin d'inscription.



Si vous avez répondu « OUI » à une ou plusieurs questions : Certificat médical à fournir. Consultez votre médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné. Attention : en cas de doute sur les réponses à indiquer dans le tableau, l'intéressé est seul responsable de la (ou des) réponse(s) à donner ; en aucun cas l'académie de danse Séverac ne peut décider ou conseiller sur une (ou des) questions et réponse(s) à fournir.

Questionnaire à conserver par l'adhérent.

Les cours débutent le mercredi 04 septembre 2024 et se terminent le mercredi 25 juin 2025.
Les inscriptions se feront le mercredi 28 août 2024 de 17h à 18h et les 29 et 30 août 2024 de 17h à 19h.

Les inscriptions sont possibles toute l'année.

Les inscriptions et les cours de DOYET reprendront le mardi 10 septembre 2024 de 17h15 à 18h15 à la salle des fêtes.

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Tel - 06.61.30.80.82   academieseverac @ contact@academieseverac.fr		13H30-15H00 SUPERIEUR 14 ans et + Classique / pointes (1h30)			09H30-10H30 ETUDE 14 ans et + Classique (1h00)
		15H05-16H35 PREPARATOIRE 08-09 ans Classique / jazz (1h30)	15H45-17H15 ETUDE 12-14 ans Classique / pointes (1h30)	10H45-12H45 SUPERIEUR 14 ans et +, Barre à terre / jazz (2h00)	
		16H45-17H45 INITIATION 06-07 ans (1h00)	17H15-18H45 ELEMENTAIRE 10-11 ans classique / jazz (1h30)	14H00-15H30 HIP-HOP	
		17H45-19H15 MOYEN 11-13 ans Classique / pointes (1h30)	17H15-18H45 ELEMENTAIRE 10-11 ans classique / jazz (1h30)	17H15-18H15 CONTEMPORAIN 1 11-13 ans (1h00)	
17H15-18H05 EVEIL 04-05 ans (0h50)	17H15-18H15 DOYET classique / moderne (1h00)	19H20-20H20 JAZZ ADOS 11-13 ans (1h00)	17H15-18H15 CONTEMPORAIN 1 11-13 ans (1h00)	PREPARATION CONCOURS	
18H15-19H15 CONTEMPORAIN 07-10 ans (1h00)	PREPARATION CONCOURS	18H45-19H45 JAZZ ENFANT 07-10 ans (1h00)	18H30-20H00 ETUDE SUPERIEUR 12 ans et + (1h30)		
19H30 – 20H45 ADULTES Barre à terre et renforcement musculaire			HIP-HOP 15H00-16h00 Hip-Hop debout 16H00-17H00 Débutant 17H00-18H00 Intermédiaire 18H00-19H30 Avancé	20H00-21H15 CONTEMPORAIN 2 14 ans et + (1h15)	

VACANCES :

L'école sera fermée du 28 octobre au 03 novembre 2024, pour les vacances de Noël, du 24 février au 02 mars 2025 inclus et pour les vacances d'avril 2025. L'école sera fermée pour le 11 novembre, Pâques et le pont de l'ascension du 29 mai au 1^{er} juin 2025.

ETUDE :

Dans le cadre d'horaires aménagés, le cours Étude qui consiste en une « pratique amateur avancée » est ouvert à tous à partir de la 6^{ème}, sous condition de participer au moins à un cours de danse classique en plus du « cours étude ». L'intérêt du cours est d'obtenir un meilleur placement, de se perfectionner, ce qui ne peut être réalisé que si l'enfant vient, en plus, des autres cours.

GALA :

Le gala de fin d'année aura lieu le 15 juin 2025 en salle OMEGA à ATHANOR à MONTLUCON (Répétitions samedi 14 juin 2025). Spectacle à entrée payante.

Comme les années précédentes les costumes seront prêtés, dans la majorité, lors des spectacles.

TARIFS 2024-2025 :

Réduction famille : Réduction de 5% pour les deux élèves et 10% pour les trois élèves.

Tarif garçon : - 20%

Frais d'inscriptions offerts pour tout nouvel élève.

Nombre d'heures par semaine	Tarif abonnement annuel				Frais d'inscription
	Paiement en 10 fois	Paiement en 4 fois	Paiement en 2 fois	Paiement en 1 fois	
Cours éveil	27,00 €	67,50 €	135,00 €	270,00 €	18,00 €
01H00	30,00 €	75,00 €	150,00 €	300,00 €	18,00 €
01H15	33,00 €	82,50 €	165,00 €	330,00 €	18,00 €
01H30	35,00 €	87,50 €	175,00 €	350,00 €	18,00 €
01H45	42,50 €	106,25 €	212,50 €	425,00 €	18,00 €
02H00	48,00 €	120,00 €	240,00 €	480,00 €	18,00 €
02H15	54,50 €	136,25 €	272,50 €	545,00 €	18,00 €
02H30	62,00 €	155,00 €	310,00 €	620,00 €	18,00 €
02H45	67,00 €	167,50 €	335,00 €	670,00 €	18,00 €
03H00	72,00 €	180,00 €	360,00 €	720,00 €	18,00 €
03H15	77,00 €	192,50 €	385,00 €	770,00 €	18,00 €
03H30	82,00 €	205,00 €	410,00 €	820,00 €	18,00 €
03H45	84,50 €	211,25 €	422,50 €	845,00 €	18,00 €
04H00	87,00 €	217,50 €	435,00 €	870,00 €	18,00 €
04H15	88,50 €	221,25 €	442,50 €	885,00 €	18,00 €
04H30	90,00 €	225,00 €	450,00 €	900,00 €	18,00 €
04H45	93,00 €	232,50 €	465,00 €	930,00 €	18,00 €
05H00	96,00 €	240,00 €	480,00 €	960,00 €	18,00 €
05H15	97,50 €	243,75 €	487,50 €	975,00 €	18,00 €
05H30	99,00 €	247,50 €	495,00 €	990,00 €	18,00 €
05H45	100,50 €	251,25 €	502,50 €	1 005,00 €	18,00 €
06H00	102,00 €	255,00 €	510,00 €	1 020,00 €	18,00 €
06H15	104,50 €	261,25 €	522,50 €	1 045,00 €	18,00 €
06H30	107,00 €	267,50 €	535,00 €	1 070,00 €	18,00 €
06H45	108,00 €	270,00 €	540,00 €	1 080,00 €	18,00 €
07H00	109,00 €	272,50 €	545,00 €	1 090,00 €	18,00 €
07H15	110,50 €	276,25 €	552,50 €	1 105,00 €	18,00 €
07H30	112,00 €	280,00 €	560,00 €	1 120,00 €	18,00 €
07H45	114,50 €	286,25 €	572,50 €	1 145,00 €	18,00 €
08H00	117,00 €	292,50 €	585,00 €	1 170,00 €	18,00 €
08H15	119,00 €	297,50 €	595,00 €	1 190,00 €	18,00 €
08H30	121,00 €	302,50 €	605,00 €	1 210,00 €	18,00 €
08H45	123,00 €	307,50 €	615,00 €	1 230,00 €	18,00 €
09H00	125,00 €	312,50 €	625,00 €	1 250,00 €	18,00 €
09H15	127,00 €	317,50 €	635,00 €	1 270,00 €	18,00 €
Préparation concours	Forfait de 70 € par chorégraphie individuelle, 25 € pour un duo et 15 € par personne pour un groupe				

Le tarif des cours est calculé sous forme de forfaits annuels avec une possibilité de paiement fractionné en 1, 2, 4 ou 10 fois. Ils ne correspondent en aucun cas à des forfaits mensuels et ne permettent aucun remboursement en cas d'absence aux cours.

HIP – HOP :

Reprise des cours le mercredi 04 septembre 2024.

Les cours de HIP-HOP sont indépendants de l'école de danse. Une fiche d'inscription sera remise par l'intervenant Grâce Loubaki, lors du premier cours. Les cours auront lieu le mercredi et le samedi à l'école de danse. Le tarif sera communiqué ultérieurement.

Article 1 : Modalités médicales :

- Majeur : Certificat médical (de non-contre-indication à la pratique de la danse, de moins d'un an) pour une nouvelle inscription ou attestation sur l'honneur (Si réponses négatives au questionnaire de santé) pour un renouvellement.
- Mineur : Attestation sur l'honneur (Si réponses négatives au questionnaire de santé) pour une inscription ou un renouvellement.
- Majeur-mineur : Si réponse(s) positive(s) au questionnaire de santé, obligation de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la danse, de moins d'un an.

Article 2 : Présentation, comportement & discipline

En toutes circonstances et dans l'enceinte de l'Académie de Danse, tout adhérent doit avoir une présentation et un comportement corrects en actes et en paroles. Les locaux doivent rester propres. Les papiers, bouteilles vides doivent être jetés par les consommateurs dans les poubelles réservées à cet effet.

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux de l'Académie de Danse. Le chewing-gum, les sucettes et les bijoux saillants sont strictement interdits durant les cours et toutes les représentations. Les objets tranchants ou dangereux sont formellement interdits. Les manquements au principe de bonne conduite à l'égard du professeur ou de toute autre personne présente dans les locaux de l'Académie de Danse ne sont pas tolérés.

Article 3 : Tenue vestimentaire

En danse classique, une tenue obligatoire est imposée et déterminée par le professeur en début d'année.

Le port de collant et de chaussons adéquats est obligatoire. Les jeunes filles doivent avoir les cheveux attachés en chignon.

En danse Modern'jazz et contemporaine, les cheveux doivent être attachés et la tenue est déterminée par le professeur.

Les effets oubliés à l'école sont conservés pendant un mois. Passé ce délai, les vêtements ou autres objets non récupérés sont remis à des œuvres d'utilité publique. L'Académie de Danse n'est pas responsable des effets laissés à l'école.

Article 4 : Assiduité

L'assiduité et l'exactitude sont les conditions essentielles d'un travail efficace.

Toute absence doit être justifiée. Les parents sont priés d'en informer les professeurs, si possible, au plus tard la veille des cours afin de ne pas perturber leur bon déroulement

Si un adhérent désire quitter l'Académie de Danse en cours d'année, il doit en informer le (ou les) professeur(s) concerné(s). Sans cette information l'adhérent reste un membre actif et doit s'acquitter des cotisations qui peuvent lui être demandées.

Article 5 : Accès à l'école & à la salle de danse

L'accès est strictement interdit aux personnes non habilitées et/ou étrangères à l'école de danse. Les parents des élèves ne sont pas autorisés à pénétrer dans les salles de cours. Les élèves doivent attendre le professeur pour accéder à la salle de danse. Les élèves ne peuvent pas quitter les cours ou les locaux de l'école sans l'autorisation du professeur.

Article 6 : Montant des cours

Le montant des cours est fixé au début de chaque année. Les frais d'adhésion et les cotisations sont à régler totalement lors de l'inscription. Il s'agit d'un forfait annuel et non mensuel.

Ce (ou ces) règlement(s) pourra(ont) être effectué(s) soit : en espèces, en chèque (possibilité d'échelonner) ou en chèques ANCV ou coupons sport, par prélèvement automatique (en cas de rejet pour solde insuffisant ou d'interruption sans avertissement préalable, 15€ de frais vous seront facturés). Toute année commencée est due dans son intégralité. Les jours fériés ne sont ni remboursés ni rattrapés.

Les adhérents ne peuvent pas de leur propre initiative réduire le montant de leur cotisation.

Article 7 : Responsabilité - assurance

Préalablement à l'utilisation des locaux, l'Académie de Danse reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant les dommages pouvant résulter des activités exercées dans les locaux mis à sa disposition. Toutefois, cette assurance ne couvre pas les risques relatifs à la dégradation faite aux Bâtimens, Mobiliers, Matériels, fournis ou acquis. Les éventuelles dégradations seront financièrement supportées par les responsables du forfait ou leurs représentants.

L'Académie de Danse décline toute responsabilité en cas de vol dans les locaux et rappelle aux adhérents de ne laisser ni argent, ni bijoux, ni téléphone portable, ni autres objets de valeur dans les vestiaires.

Nous vous conseillons de souscrire une assurance individuelle accident (ou extra-scolaire) couvrant les blessures résultantes du seul fait du pratiquant.

Article 8 : Gala de fin d'année

Un gala de fin d'année est organisé par l'Académie de Danse avec tous les élèves. Cette représentation est la récompense des efforts fournis tout au long de l'année et pour les parents la possibilité d'observer les progrès de leurs enfants.

La participation au gala n'est pas obligatoire. Cependant, les professeurs doivent être avisés du choix de chaque élève impérativement au début du deuxième trimestre de la Saison.

Les élèves ayant accepté de participer à ce spectacle annuel sont tenus d'assister aux cours et aux répétitions prévues. Les rôles sont distribués selon les exigences du spectacle, en fonction du niveau et de la capacité des élèves. Les professeurs sont seuls juges en la matière.

Article 9 : Droit à l'image

Tout adhérent de l'Académie de Danse abandonne ses droits à l'image dans le cadre des prises photographiques et vidéo concernant toutes les activités pédagogiques de l'Académie de Danse. La diffusion de ces images sur le site internet de l'Académie de Danse reste à l'appréciation des familles.

Article 10 : Respect du présent règlement

Pour le bon fonctionnement de l'Académie de Danse, il est demandé à chacun d'appliquer, de respecter et de faire respecter en tout point les dispositions de ce présent règlement. C'est l'affaire de tous. Lors de l'inscription à l'Académie de Danse, les adhérents et parents d'élèves auront pris connaissance de ce règlement et en accepteront les termes sans exception.